

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SANCOINS (Cher)**

Département du Cher
Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MAI 2026

DÉLIBÉRATION N° 22/2026

OBJET :	ACTUALISATION DU « PROGRAMME 2026 DE LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES AGEES DE LA COMMUNE DE SANCOINS »				
<i>Nomenclature :</i>	8.2 Aide sociale				
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
10	13	13			
Rapporteur :	Pierre GUIBLIN				
Secrétaire de séance :	Sylvie GABELLE				

L'an deux mil vingt-six, le 19 mai, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GUIBLIN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre GUIBLIN, Sylvie GABELLE, Liliane DELAFOSSE, Aurore TISSIER, Magali METHENIER, Nicolas BERGER, Adrien FONTAINE, Patrick MATHIAUD, Laurette ROUSSELET et Lauriane LHERMITTE.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Anne-Marie BELLEVOIX	a donné pouvoir à	Madame Liliane DELAFOSSE
Madame Corinne JOUANOT	a donné pouvoir à	Madame Sylvie GABELLE
Madame Jeanne GAZEAU	a donné pouvoir à	Monsieur Pierre GUIBLIN

Absents excusés : Néant.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13

POUVOIR : 3

PRESENTS A LA SÉANCE : 10

Date de convocation : 12 mai 2026

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'appel à projet 2025, lancé par la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration lors de sa séance du 29 septembre 2025 adoptant un programme 2026 de lutte contre l'isolement des personnes âgées de la commune de Sancoins;

Vu le rapport du Président ;

Considérant que ce programme a été élaboré afin de prévenir l'isolement et de favoriser le développement de l'autonomie des seniors, une population particulièrement représentée sur la commune de Sancoins. En effet, en 2022, 45,7 % de la population sancoinnaise était âgée de plus de 60 ans (source : Insee) ;

Considérant que ce programme, à destination des personnes de plus de 60 ans de la commune, se compose de quatre activités, environ une par saison ;

Considérant que suite à la notification, en date du 6 février 2026, de l'attribution d'une subvention de 1 730,00 €, représentant environ 50 % du coût total du projet, par la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, subvention dont dépendait la mise en œuvre du projet, il convient à présent d'actualiser les conditions de mise en œuvre de ce programme afin de le déployer ;

Considérant la volonté des précédents membres du CCAS de différer le lancement du projet dans l'attente de l'installation du nouveau Conseil d'Administration ;

Considérant que la première activité était initialement prévue en mars ou avril 2026 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et sur proposition du Président :

- valide l'actualisation du « Programme 2026 de lutte contre l'isolement des personnes âgées de la commune de SANCOINS » (document annexé) ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

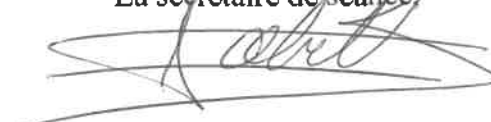
A Sancoins, le 19 mai 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME,



Président,
MAIRIE
DE
SANCOINS
(Cher)
Pierre GUIBLIN

La secrétaire de séance



Sylvie GABELLE